

Pacte rural - Appel de projets 2010

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Rural, la MRC des Chenaux invite les promoteurs à soumettre des projets avant le 30 avril 2010. À cette fin, les documents requis seront disponibles à partir 1^{er} mars 2010 au bureau de la MRC situé au 630, rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes.

Qui peut présenter des projets?

- Les municipalités et les organismes municipaux;
- Les organismes à but non lucratif incorporés, les coopératives de solidarité et les coopératives de consommateurs;
- Les organismes des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux couvrant en tout ou en partie le territoire de la MRC.

Les contributions financières attribuées dans le cadre du Pacte Rural soutiennent des projets qui correspondent au plan stratégique de développement de la MRC des Chenaux:

Enjeu 1 - Faire face à une décroissance démographique et au vieillissement de la population

Défis

L'amélioration du cadre de vie pour retenir et attirer la population

L'accroissement de l'offre de logements, notamment pour les aînés

Une plus grande place à faire aux jeunes

Le recrutement, l'accueil et l'intégration d'immigrants qualifiés pouvant répondre aux nouveaux besoins de main-d'œuvre

Enjeu 2 - Une cohabitation harmonieuse et dynamique du territoire

Défis

La mise en œuvre des plans d'urbanisme découlant du schéma d'aménagement de la MRC

La mise en valeur des cours d'eau du territoire

Enjeu 3 - S'assurer d'un développement économique qui repose sur les forces et opportunités du territoire

Défis

La coordination et l'harmonisation des ressources de soutien au développement économique et la mise en place des mesures et programmes susceptibles d'assurer la pérennité et le développement des entreprises existantes

Le soutien à l'amélioration de la performance des entreprises existantes en matière d'innovation et de créativité; la disponibilité de ressources spécialisées en mesure de soutenir les entreprises dans l'amélioration de leur compétitivité

La promotion du territoire et de ses avantages distinctifs pour y attirer des travailleurs autonomes; la mise en place des conditions facilitantes à la venue d'entreprises

Le soutien et la promotion de l'entrepreneuriat, surtout auprès des jeunes

Le développement du secteur du tourisme et de l'agrotourisme

Le développement du secteur agroalimentaire et la diversification des productions agricoles vers des productions de créneaux; une meilleure mise en marché des productions au plan local et régional

Enjeu 4 - Développer la solidarité et le sentiment d'appartenance, se faire connaître et reconnaître

Défis

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de promotion et de visibilité pour attirer des personnes, des entreprises, des investissements et des visiteurs

Le développement d'un positionnement distinctif et d'une image de marque qui soit distinctive et unique et qui puisse être véhiculée par l'ensemble du milieu

Enjeu 5 - Améliorer la qualité de vie comme facteur attractif autant que rétentif

Défis

La mise en œuvre des politiques culturelle et familiale

Le développement d'un esprit de communauté pour l'ensemble du territoire (cohésion dans l'offre intermunicipalités, mise en commun des ressources)

Une plus grande participation citoyenne au sein des diverses structures politiques et administratives du territoire, particulièrement les jeunes

La reconnaissance et le soutien des organismes du milieu qui ont pour mission d'améliorer les conditions de vie de la population: familles, jeunes, femmes, personnes âgées, etc.

Les organismes ou promoteurs intéressés doivent obligatoirement s'adresser à Monsieur Lionel Arseneault au CLD de la MRC des Chenaux au 819 840-0704 poste 2223 ou à lionel.arseneault@clddeschenaux.ca